

tion et la répartition des excédents de denrées que la nation peut produire; le moyen de réglementer les prix par un usage judicieux du pouvoir de créer ces instruments d'achat, et enfin le moyen de pourvoir aux moins fortunés, aux personnes qui sont précisément la cause du débat actuel, par le recours à une partie des instruments d'achat que l'Etat peut produire en abondance. Je recommande ces initiatives au comité et au Gouvernement comme un premier pas vers la solution de ce problème, vers la seule solution qui remettra l'espoir dans les coeurs des hommes. Ainsi qu'on le signale, seule la nation peut appliquer ces moyens. C'est, entre autres choses, ce qui en fait la grandeur. On voudra bien me permettre de citer un passage que je trouve dans la dernière partie du rapport. Il se trouve à la page 12:

Ces vœux ont aussi l'avantage

a) tout en ayant un effet révolutionnaire, d'entraîner peu de changements pratiques pour l'industrie et le commerce;

Il ne s'agit ni d'étatisation, ni de régimentation, ni de socialisme, ni de changements radicaux, mais seulement de l'exercice par le Gouvernement de sa prérogative de créer les instruments d'achat. Je continue:

b) de n'exiger que le minimum d'entente entre les nations;

Il ne serait pas question de Nations Unies ni de priver qui que ce soit de sa souveraineté. Je poursuis:

c) de pouvoir être mis en pratique même si certaines nations restent dissidentes.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je ne lirai pas la plaquette que l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) nous a conseillé de consulter. Un projet qui vise à changer les choses tout en les laissant dans leur état actuel ne changera rien. C'est exactement ce que nous a lu l'honorable député dans cette plaquette. Tout projet qui laissera aux propriétaires actuels la propriété et la régie des moyens de subsistance, mais qui, par quelque sorte de magie, prendra soin des moins fortunés ne me dit pas grand'chose.

M. BLACKMORE: On s'occupera d'eux, c'est le principal.

M. MacINNIS: C'est ce qu'on fera. Les moins fortunés échapperont à leur infériorité lorsqu'ils posséderont l'indépendance économique. Notre groupe se rattache à cette manière de penser. Nous accueillons avec plaisir la motion du premier ministre, visant à l'institution d'un comité, parce que c'est admettre, même à cette heure tardive, l'obligation de la collectivité ou, si vous le préférez, l'obligation de l'Etat de pourvoir aux moins fortunés. La

motion est assez simple et je suppose qu'elle décrit les attributions du comité. La voici:

Que ce Comité s'enquère et fasse l'étude de la législation sociale actuelle du Parlement du Canada et des diverses législatures provinciales, des régimes d'assurances sociales des autres pays, des mesures d'assurances sociales les plus réalisables au Canada, y compris l'assurance-maladie, ainsi que des moyens requis pour les inclure dans un plan national, des adaptations d'ordre constitutionnel et financier requises pour la mise en œuvre d'un plan national de sécurité sociale, et de tous les autres sujets connexes;

Cela expose la chose très nettement comme je la vois. Je me réjouis de ce que notre groupe m'ait choisi avec l'honorable député de Melfort (M. Wright) pour le représenter au comité. Nous espérons qu'avec le temps le comité pourra élaborer un projet d'assurance sociale pour la population canadienne. Ne soyons pas nos propres dupes en imaginant qu'un projet d'assurance sociale va éliminer la pauvreté. On ne pourra l'éliminer qu'en libérant les moyens de production des entraves que lui impose la recherche du bénéfice. Cela fait, il sera très facile de parvenir à distribuer la richesse du pays à la population selon ses besoins. Cela n'est pas difficile à comprendre. Mais chose certaine, l'adoption d'un tel système ne laissera pas les choses dans leur état actuel. Elle ne laissera pas la maîtrise des moyens d'existence à ceux qui la possèdent maintenant, mais la donnera à la population pour qu'on les organise socialement dans l'intérêt général.

Nous sommes heureux, dis-je, de siéger au sein de ce comité qui s'efforcera d'élaborer un projet de sécurité basé sur l'assurance sociale de nature à écarter plusieurs des aléas existant aujourd'hui. Je n'ai qu'une autre remarque à faire. On nous a souvent dit que le Gouvernement a usurpé les fonctions du Parlement. Voici une motion proposée par le premier ministre lui-même qui confie au Parlement la tâche d'assurer la sécurité sociale au moyen d'un plan national d'assurance sociale. Si les honorables députés établissent un plan complet et voient à le faire adopter à la Chambre, on ne pourra plus prétendre que le Gouvernement a usurpé les fonctions du Parlement. C'est une occasion qui s'offre au Parlement et j'espère que les honorables députés se montreront capables d'en tirer profit.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je remercie d'abord les honorables députés de leur contribution au présent débat. Il ressort indubitablement de la discussion que tous les partis de la Chambre sont généralement d'accord sur l'importance des questions à soumettre au comité ainsi que sur l'ampleur du problème. J'estime que les opinions formulées ont servi à donner aux honorables députés une idée des nombreux aspects des problèmes d'ordre social et de la